

VD_GERICHTE OC18.024128 vom 30. November 2022

VD Tribunal cantonal, 2022-11-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_OC18.024128

FR: VD_GERICHTE OC18.024128 du 30 novembre 2022

IT: VD_GERICHTE OC18.024128 del 30 novembre 2022

Erwägungen

E. 2

Demander au SCTP de se tenir à disposition pour un entretien dans leurs locaux pour des éventuelles questions en lien avec la curatelle de la défunte ;

E. 3

Demander au SCTP de rembourser à la succession, entièrement ou partiellement, les émoluments et débours en relation avec la facture de 2'314 fr. ;

E. 4

Demander au SCTP de verser au soussigné le montant de 5'000 fr. et 2'000 fr. à titre d'indemnité et de réparation pour tort moral ;

E. 5

Demander au SCTP de prendre en charge l'intégralité des frais d'avocat de 1'248 fr. et de rembourser le montant reçu à la succession. » C. La Chambre retient les faits suivants :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.